



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan de Prévention du Risque inondation de la Loire
VAL DE DECIZE

communes de CHAMPVERT, DECIZE et SAINT-LÉGER-DES-VIGNES

Direction départementale des territoires de la Nièvre

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-09-12-004 du 12 septembre 2019, il sera procédé, du **mardi 8 octobre à partir de 9h00 au vendredi 8 novembre 2019 jusqu'à 16h30**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire du VAL DE DECIZE, concernant les communes de CHAMPVERT, DECIZE et SAINT-LÉGER-DES-VIGNES.

À l'issue de la procédure, le Plan de Prévention du Risque inondation Loire du VAL DE DECIZE, éventuellement amendé, sera approuvé par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

M. Claude BIANCALANA a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre à l'adresse suivante : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de l'enquête,
- sur support papier, à la mairie de CHAMPVERT, DECIZE (siège de l'enquête) et SAINT-LÉGER-DES-VIGNES. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- au siège de la communauté de communes SUD-NIVERNAIS.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de DECIZE, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

L'enquête publique concerne le territoire des communes de CHAMPVERT, DECIZE et SAINT-LÉGER-DES-VIGNES.

M. Claude BIANCALANA se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de DECIZE, siège de l'enquête publique, les :

- mardi 8 octobre 2019 de 9H00 à 12H00
- vendredi 8 novembre 2019 de 13H30 à 16H30

ainsi qu'à la mairie de SAINT-LÉGER-DES-VIGNES, le :

- samedi 19 octobre 2019 de 9H00 à 12H00
- lundi 28 octobre 2019 de 14H00 à 17H00

et à la mairie de CHAMPVERT, le :

- mercredi 23 octobre 2019 de 13H30 à 16H30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- en mairies de CHAMPVERT, DECIZE et SAINT-LÉGER-DES-VIGNES,
- au siège de la communauté de communes SUD-NIVERNAIS.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Mme Sylvie LEBOUAR – Direction départementale des territoires de la Nièvre – 24 rue Charles Roy – 58000 NEVERS (Tél : 03.86.71.52.57 – e-mail : sylvie.lebouar@nievre.gouv.fr).